

14.09.2025 – Votations fédérales du 28 septembre – CS-POP

NON A L'ABOLITION DE LA VALEUR LOCATIVE

Au nom de la justice fiscale, l'imposition de la valeur locative d'une maison occupée par son propriétaire doit être maintenue. Dans notre pays où la très grande majorité de la population est locataire, le cadeau fiscal aux plus aisés, qui sont propriétaires de leur logement, n'est pas tolérable. Il l'est d'autant moins que les propriétaires immobiliers ont manifestement davantage de fortune et des revenus plus élevés que la majorité des Suisses. Ce cadeau fiscal aux plus riches, conduit également à une perte allant d'un à deux milliards de francs (selon les diverses estimations) de revenu pour la Confédération et les Cantons. De l'argent en moins pour financer les services publics, la santé, l'éducation, etc. Il est de plus à craindre que les ménages de locataires subissent des hausses d'impôts pour compenser ces déficits. En effet, les Cantons pourraient bien décider d'une augmentation des impôts pour compenser les pertes de revenus fiscaux. Là encore, une fois de plus, les locataires, donc les plus faibles revenus, seront les dindons de la farce. La mesure proposée s'accompagne également de la fin pour les propriétaires de la déduction des frais d'entretien et d'amélioration énergétique des immeubles. Cette mesure est un couteau dans le dos des indispensables efforts pour améliorer la situation énergétique du parc immobilier de notre pays. Urgence climatique oblige. Un propriétaire qui ne peut plus déduire de son revenu les coûts de travaux d'isolation entrepris

sur son bâtiment hésitera encore plus à les entreprendre. On va à l'encontre du bon sens.

Votez NON à l'abolition de la valeur locative.

CS·POP Jura